

PAUVRETÉ ET EXCLUSION SOCIALE

Intervenir à l'échelle municipale,
en période électorale et au-delà

LOGEMENT



Compétences et responsabilités municipales

C

Le logement est une compétence partagée entre les différents paliers de gouvernement. Le fédéral et le provincial ont notamment la responsabilité de financer le logement social. Les municipalités sont donc tributaires des autres paliers pour offrir des logements à loyer modique.

Elles ont cependant plusieurs compétences qui leur permettent d'intervenir dans le dossier. Elles ont le pouvoir d'acquérir des terrains, de décider de l'usage de leurs terrains vacants et de garder des sites disponibles pour le développement de projets de logement social. Les municipalités sont aussi responsables de la salubrité des logements locatifs et peuvent sévir contre les propriétaires délinquants.

Depuis 2017, les municipalités ont le pouvoir d'acquérir tout immeuble pour lequel un avis de détérioration a été inscrit au registre foncier depuis au moins 60 jours, et sur lequel les travaux exigés n'ont pas été effectués.

Enjeux d'exclusion sociale

E

- ✓ La crise du logement qui sévit en ce moment dans plusieurs régions du Québec.
- ✓ Le coût du logement qui a explosé dans les dernières années dans plusieurs municipalités en raison, entre autres, de la location à court terme (du type Airbnb), de l'arrivée de résident·e·s plus fortuné·e·s dans certains quartiers populaires, de mesures de contrôle des loyers défectives et de l'engouement pour les lieux de villégiature.
- ✓ Le manque criant de logements sociaux et la difficulté d'obtenir du financement pour en construire de nouveaux.
- ✓ La vulnérabilité, la violence et l'exploitation que peuvent entraîner les formes cachées d'itinérance, aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural.
- ✓ Les rapports parfois non respectueux, voire humiliants, entre les offices municipaux d'habitation (OMH) et les personnes en situation de pauvreté.

Exemples de revendications à porter



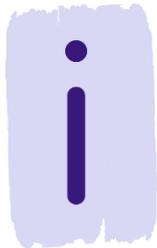
Le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) a adopté en juillet 2021 une plateforme de revendications en vue des élections municipales de 2021. Il propose :

- ✓ **D'adopter, si ce n'est pas déjà fait, des règlements pour :**
 - Rendre obligatoire la mise sur pied d'un fonds dédié au développement de nouveaux logements sociaux, dont la gestion pourrait être confiée à la municipalité régionale de comté ou la communauté métropolitaine ;
 - Rendre obligatoire l'inclusion de logements sociaux dans les nouveaux développements résidentiels privés le moins importants ;
 - Interdire l'utilisation de logements locatifs à des fins d'hébergement touristique ;
 - Garantir la salubrité des logements ;
 - Interdire les travaux de rénovation qui ont pour effet de réduire l'accessibilité d'un logement ;
 - Rendre obligatoire l'accessibilité des bâtiments aux personnes à mobilité réduite lors de la construction de nouveaux logements.

 - ✓ **De se doter d'un budget pour acheter et mettre en réserve des sites pour de futurs projets de logements sociaux.**

 - ✓ **De demander au gouvernement du Québec :**
 - La mise en place d'un contrôle obligatoire et universel des loyers, tel que décrit par le Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec (RCLALQ), incluant un registre des loyers ;
 - D'accorder à la Municipalité un pouvoir de préemption lui permettant d'acquérir plus aisément des sites pour de futurs projets de logements sociaux (sauf pour Montréal) ;
 - La création d'un service d'information visant à faciliter la recherche et la location de logements accessibles et adaptés.
- ❖ **Pour en savoir plus, visitez le site du FRAPRU : <https://www.frapru.qc.ca/>**

Exemples d'initiatives



- ✓ La Ville de Québec a décidé de construire des logements sociaux sur le terrain d'un ancien aréna, qui, au départ, devait accueillir une piscine municipale.
- ✓ À Montréal, plusieurs arrondissements ont adopté en 2020 un règlement qui interdit la conversion des maisons de chambres en d'autres types d'habitations.
- ✓ La Ville de Vaudreuil-Dorion a soutenu le développement d'une coopérative d'habitation pour familles monoparentales en accordant une subvention de 8000 \$ pour les cinq premières années de roulement de la coopérative.

Vous avez d'autres idées ?

Contactez-nous par courriel à laurence@pauvrete.qc.ca

